



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Etudes

**Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie  
Universitaire**

**N° 2023-04**

**Séance du 31 mars 2023**

---

Président: Pasquale MAMMONE  
Vice-présidente: Cécile CARRA

**Approbation du PV CFVU 03 février 2023**

Condition d'acquisition du vote : majorité des membres présents ou représentés  
Nombre de membres en exercice : 39  
Nombre de membres présents ou représentés: 26  
Nombre de vote pour : 26  
Nombre de vote contre : 0  
Nombre d'abstention : 0

M. le président soumet au vote le procès-verbal de la CFVU du 03 février 2023, qui est adopté à l'unanimité.

Fait à Arras, le 31 mars 2023

Le Président

Pasquale MAMMONE

**PROCES VERBAL**  
**de la COMMISSION de la FORMATION et de la VIE UNIVERSITAIRE**  
**Du 03 février 2023**

**Président**

Pasquale MAMMONE

**Vice-Présidente de la CFVU**

Cécile CARRA

**MEMBRES PRESENTS ou REPRESENTES**

**Représentants des Professeurs et Personnels Assimilés**

Gilles AUDEMARD ; Nicolas BUE ; Oumaya HIDRI-NEYS ; Christian MATHIEU ; Anne PONCHEL ; Bernard REITEL

**Représentants des autres personnels enseignants**

Isabelle CABY ; Jocelyne COUTTE ; Nicolas DE RIBAS ; Thierry DUGIMONT ; Marc DUTOIT ; Cécile MACHUT ; Valérie MOREL ; Fanny VASSEUR-LAMBRY

**Représentants des BIATSS**

Magali LESAGE (pp) ; Elyes SOUMRANI ; Sabine VITEL ; Elise WESTELYNCK (pp)

**Représentants des Usagers**

Klémentine DUISANT ; Micheline LECLERC ; Arthur NOLLET ; Enzo TAVERNESE (pp) ; Mark LETERME

**Personnalités extérieures**

Représentant le Directeur du CROUS : Sabine THERAGE

Représentant d'un établissement d'enseignement secondaire : Dominique RADZIEJA

**Membres de droit avec voix consultative**

Nicolas BLONDEL ; Brigitte BUFFARD-MORET ; Laurence DELOFFRE ; Philippe DUEZ ; Ahmed EL KALADI ; Françoise HEULOT-PETIT ; Anne-Laure HOJNATZKI ; Corinne LEBLOND ; Bertrand MAZURE ; Éric MONTFLIER ; Christian NEUVILLE ; Marie-Pierre PARENTON ; Annie VANHAECKE ; Laurent ZALEWSKI

**Membres invités**

**Membres excusés :**

Sven LAVALLEE ; Fabien CAQUERET ; Marie-Hélène GARCIA

Le Président salue l'assemblée. Il se réjouit de voir que les étudiants sont présents, et en particulier la Vice-Présidente étudiante, Micheline Leclerc, élue par le CAC restreint le 20 janvier dernier. Le président lui cède la parole pour se présenter. Micheline Leclercq indique qu'elle est étudiante en deuxième année de licence à l'UFR STAPS, en filière Activités Physiques Adaptées et Santé. Elle explique que son projet professionnel est de devenir enseignante en activités physiques adaptées au sein de centres de rééducation. Micheline Leclerc remercie l'assemblée de l'avoir élue en qualité de Vice-présidente étudiante et expose ses objectifs : elle s'attachera, durant son mandat, à améliorer les conditions de vie universitaire en faveur de la réussite académique ainsi que les conditions d'inclusion des personnes en situation de handicap.

## **I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 02 DECEMBRE 2022**

Le procès-verbal du 02 décembre 2023 est soumis aux membres de la CFVU. Il ne fait l'objet d'aucune observation.

**Le procès-verbal du 02 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.**

## **II – GOUVERNANCE**

### **1) Point d'actualités**

Le président est heureux d'annoncer l'ouverture d'une école d'ingénieur sur le site de Béthune. Il s'agit d'un grand succès obtenu au nom de l'A2U.

La Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) s'est prononcée favorablement sur le projet de l'A2U d'ouvrir dès septembre 2023, trois nouvelles filières d'ingénieurs : une filière d'ingénieur en génie électrique proposée par l'université d'Artois à Béthune et deux filières proposées par l'UPJV (Ingénieur en Logistique Innovante et Ingénieur Cybersécurité). Ces trois filières seront rattachées à l'Ecole d'Ingénieurs du Littoral Côte d'Opale (EILCO). C'est une très belle réussite dans la mesure où la CTI est exigeante. Son avis porte à la fois sur l'offre de formation, les relations avec le monde économique ainsi que la structure d'accueil. Le président insiste sur le fait que se raccrocher à une structure déjà existante est une stratégie gagnante qui permet dans un premier temps et rapidement, d'ouvrir la filière : en effet, si l'université d'Artois avait déposé le dossier seule, il aurait fallu attendre plusieurs années pour obtenir l'aval de la CTI. Désormais, un processus est à engager avec le ministère pour obtenir l'accréditation de l'UPJV et de l'Artois pour les filières qu'elles vont porter.

Une conférence de presse voulue par le maire de Béthune a déjà été organisée pour annoncer cette ouverture.

Le président précise que la filière d'ingénieur en génie électrique est une formation de 3 ans, proposée en formation initiale la 1<sup>e</sup> année puis en apprentissage les deux années suivantes.

Le président rappelle que d'autres beaux projets sont en cours au sein de l'A2U : outre le PIA 4 dont l'A2U est lauréate avec le projet « Maîtriser les Applications de l'Intelligence Artificielle » (MAIA) porté par l'université d'Artois, un autre projet déposé dans le cadre de l'appel à projets « Excellences sous toutes ses formes » porté par l'UPJV est en cours, ainsi qu'un projet porté par l'ULCO dans le cadre de l'appel à projet « Compétences et Métiers d'Avenir ».

Le Président revient aussi sur le NCU « Licence Compétences en Réseau » qui est le projet qui a socié l'alliance entre les trois universités et cède la parole à Sylvie Coste pour en présenter l'état d'avancement.

## **2) Informations sur l'avancée de la LCeR**

Sylvie Coste Marquis rappelle aux membres de la CFVU que l'avancée de la LCeR se fait sur plusieurs plans :

### **. Pour les mentions de sciences et sciences pour l'ingénieur :**

Un travail est mené en lien avec la FCU pour écrire les compétences selon le modèle RNCP. Ce travail est actuellement mené sur les compétences de la licence informatique.

Par ailleurs, une réflexion est en cours avec le lycée Condorcet de Lens pour permettre à des lycéens de valider des compétences par anticipation. L'expérimentation portera sur la licence Sciences de la Vie dans laquelle des EC pourront être pré-validées dès la terminale.

### **. Pour les mentions STAPS :**

Une première version de la maquette de L1 a été déposée et fait l'objet d'échanges. Le travail reste à réaliser pour les mentions de L2 et de L3. Les maquettes devront normalement être soumises au vote lors de la prochaine CFVU pour une mise en œuvre de la L1 à la rentrée prochaine.

Sylvie Coste précise que des expérimentations des SAé ont déjà été réalisées au semestre impair et que les enseignants qui les ont menées sont satisfaits.

### **. Pour les mentions des Lettres et Arts :**

Les mentions de lettres et humanités des trois établissements progressent sur leur référentiel de compétences. Un séminaire se tiendra à Dunkerque les 9 et 10 mars prochain pour finaliser les référentiels et si possible définir les premières SAé.

Dans le domaine des Arts, il est plus difficile de dégager des compétences communes, l'offre de formation des trois universités étant disparate (3 mentions à l'UPJV, 1 mention à l'Artois, aucune à l'ULCO). En conséquence, les référentiels en arts seront séparés.

Sylvie Coste précise également que les modules en hybridation se développent et que le travail de mise en œuvre d'une plateforme MOODLE commune aux trois universités est lancé.

En parallèle, l'évaluation du projet est en cours :

- D'une part, l'université de Mons mène une expertise indépendante : elle interrogera à la fois les étudiants par le biais d'une enquête ainsi que les enseignants qu'elle va rencontrer ;
- D'autre part, l'évaluation par le jury international de l'ANR a lieu cette année : le rapport est en cours de rédaction, il doit être déposé pour le 31 mars. Les questions du jury devraient être transmises en juin et les auditions auront lieu début juillet. Le jury rendra sa décision le 31 octobre.

Le Président insiste sur l'importance du projet LCeR et sur la nécessité qu'il soit confirmé par un « go » de la part du jury international de l'ANR. Un « no go » induirait l'arrêt du financement du projet et serait un échec politique pour l'A2U.

Sylvie Coste indique que sur les 17 lauréats de la première vague du PIA 3, 8 doivent réécrire une nouvelle feuille de route et être à nouveau évalués dans un délai de 6 mois.

Le président demande à Nicolas Blondel de faire part de son expérience. Ce dernier suggère de revoir la temporalité globale de la transformation d'une mention. En effet, si le temps accordé aux équipes pédagogiques pour la construction du référentiel de compétences est confortable, celui consacré à l'élaboration des maquettes est en revanche très contraint. On constate de surcroît que la rédaction des maquettes oblige généralement à amender le référentiel.

### **III/ FORMATIONS**

#### **1) Présentation de la nouvelle plateforme monmaster.gouv**

Cécile Carra présente la nouvelle plateforme « Mon Master » dont elle avait déjà parlé en apportant un certain nombre d'éléments aux directeurs de composantes.

Elle rappelle que cette plateforme se substitue aux autres plateformes utilisées les années précédentes (trouver mon master et e-candidat). Désormais, il n'y a plus qu'une seule plateforme qui regroupe une phase d'information de l'offre nationale à destination des étudiants (cette première étape est ouverte depuis le 1<sup>er</sup> février), une phase de candidature simplifiée, une phase de réponses rapides et de gestion des désistements avec affectation des places libérées aux autres étudiants.

Cette plateforme ne s'adresse pas à tous les étudiants : les candidats de nationalité étrangère dont le pays de résidence est couvert par le dispositif « études en France », les redoublants de M1, les étudiants dont la formation a un accès direct en M1 (formation intégrée), ainsi que les candidats qui passent par des procédures telles que la validation d'études supérieures, la VAE ou la VAP ne candidatent pas par le biais de Mon Master.

Le nombre de vœux ouverts aux candidats est important : ils peuvent réaliser jusqu'à 30 candidatures, 15 en formation initiale et 15 en alternance.

Cécile Carra précise que le calendrier comporte trois grandes phases :

1. A partir du 1<sup>er</sup> février : information sur l'offre nationale Master,
2. Du 22 mars au 18 avril : dépôt des candidatures,
3. A partir du 23 juin : réponse aux candidats, hors alternance.

En ce qui concerne leurs réponses aux établissements, les candidats ont trois possibilités : soit ils refusent la proposition, soit ils l'acceptent provisoirement (une seule proposition peut être conservée), soit ils l'acceptent définitivement et, dans ce cas, les autres propositions sont réaffectées immédiatement pour permettre une fluidification. Le délai de réponse du candidat est de 3 jours si la proposition est reçue le 23 juin, 2 jours si la proposition intervient le 24 juin, et 1 jour pour toute proposition obtenue à partir du 25 juin.

A compter du 22 juillet, les candidats auront la possibilité de saisir le recteur s'ils n'ont eu que des vœux en attente mais aucune proposition d'admission.

Enfin, Cécile Carra indique que les propositions favorables de l'établissement, pour les formations qui relèvent de l'alternance, sont conditionnelles à la conclusion d'un contrat d'alternance. Le candidat devra téléverser son contrat d'alternance dans la plateforme. Au terme de la phase d'admission, le candidat doit s'inscrire dans l'établissement qui accepte la candidature.

Pour répondre à la question de Bertrand Mazure, Anne-Laure Hojnatzki précise que les étudiants en situation de doublement ne passent pas par la plateforme, l'Université leur délivrera une autorisation

de réinscription à l'issue des jurys. Il est néanmoins préférable d'inciter les étudiants susceptibles de doubler à candidater sur d'autres formations via la plateforme afin de ne pas les priver d'une chance dans le cas d'un éventuel refus de doublement.

Bernard Reitel s'interroge sur la possibilité d'organiser des entretiens durant la phase d'examens des candidatures : Cécile Carra lui confirme cette possibilité ; des informations précises sur le processus n'ont cependant pas encore été fournies.

Laurent Zalewski demande s'il faudra opérer un classement des candidatures. Anne-Laure Hojnatzki explique qu'il faudra classer les candidatures et opérer un surbooking : il y a la possibilité de fixer une donnée d'appel sur laquelle on pourra jouer tout au long de la procédure. La donnée d'appel sera probablement très encadrée par le ministère, à l'instar de ce qui se fait dans Parcoursup, et qui plus est dans un contexte nouveau et encore expérimental. Les formations consacrées au paramétrage de la plateforme débutent prochainement et de plus amples informations devraient parvenir.

Laurent Zalewski craint la multiplication des candidatures au regard du nombre de vœux que vont pouvoir réaliser les candidats. Anne-Laure Hojnatzki confirme qu'il n'y a pas de possibilité d'anticiper le nombre de candidatures par formation. Il n'existait pas jusque-là de visibilité sur le nombre de candidatures que réalisent les étudiants, e-candidat étant une application paramétrée par établissement au niveau local. On sait tout de même que les conditions pour prétendre à la saisine rectorale impose aux étudiants de déposer au moins cinq candidatures dans deux établissements différents.

Marc Dutoit informe les membres de la CFVU que le ministère vient d'envoyer le kit de communication. Cap Avenir se charge de le diffuser pour la Journée Portes Ouvertes et d'envoyer un mail à tous les étudiants de licence 3 pour leur rappeler les impératifs calendaires.

Ahmed El Khaladi fait remarquer que certaines universités ont fait le choix de déclarer leur master comme étant un master international pour éviter les saisines, ce qui leur permet d'échapper au recrutement via la plateforme mon master et de recruter uniquement via Etudes en France.

## **2) Recrutement en Master 1 - Plateforme Mon Master : Capacités ouvertes, modalités de recrutement, critères généraux**

Cécile Carra indique tout d'abord que ce point est en lien avec la nouvelle plateforme de recrutement Mon master : il s'agit de compléter des informations dans le cadre de son paramétrage.

Lors de la précédente CFVU, les capacités d'accueil (CAL), les modalités de recrutement et les critères attendus ont été votés au niveau des mentions de master. Aujourd'hui, ce sont les capacités ouvertes (COL), les modalités de recrutement et les critères généraux au niveau des formations candidatables qui sont soumis au vote.

Cécile Carra signale en premier lieu une augmentation de la capacité d'accueil du master mention Toxicologie et Ecotoxicologie parcours MENACE, votée en décembre dernier, passant de 12 à 14.

En ce qui concerne les capacités offertes sur la plateforme (COL), toutes les formations ont fait le choix d'adopter une procédure de recrutement unique pour les différents publics. Cela signifie donc qu'une seule COL a été arrêtée quel que soit le public, en alternance ou en formation initiale classique, et qu'il n'y aura en conséquence pas un calendrier spécifique à l'alternance, le calendrier de la formation initiale s'appliquant pour tous.

Cécile Carra précise que beaucoup de formations ont fait le choix d'appliquer une COL équivalant à la CAL. Pour les formations ayant proposé une COL inférieure à la CAL, la différence est, dans la grande majorité des cas, peu importante, à l'exception du master Electronique, Energie électrique et automatique dont le différentiel entre la CAL et la COL est de 22, du master FLE en présentiel (-15) et du master FLE en distanciel (-40). Ce différentiel s'explique par l'accueil en nombre d'étudiants extracommunautaires.

En ce qui concerne les critères et modalités de recrutement, il n'y a pas lieu de faire voter à nouveau ces éléments pour les formations qui recrutent à la mention, éléments ayant fait l'objet d'un vote à la dernière CFVU : 22 formations sont concernées. Parmi elles, Cécile Carra relève que deux formations ont souhaité préciser ces critères. Il s'agit du master DTAE et du master Sciences des religions.

En revanche, 14 formations recrutent à un grain plus fin que la mention (le parcours) et les membres de la CFVU doivent donc se prononcer sur les critères de recrutement. Ces formations apparaissent en vert dans le tableau soumis au vote.

Le président revient sur les COL ; Il insiste sur la nécessité de proposer des COL réalistes car il rappelle que l'université accueille actuellement plus de 13 000 étudiants, soit une augmentation de 15 à 20 % des effectifs depuis environ cinq ans, qu'il faut absorber.

Laurent Zalewski fait remarquer que le nombre d'étudiants extracommunautaires remonté par la direction des études dans le cadre des réflexions sur les COL n'est pas correct.

**Le président soumet au vote les capacités ouvertes, modalités de recrutement, critères généraux des formations candidatables en Master 1, qui sont approuvés à l'unanimité**

### **3) Année universitaire 2023-2024 : bornes de l'année et dates d'interruptions pédagogiques**

Cécile Carra propose les échéances suivantes pour l'année universitaire 2023-2024 :

- \* Bornes de l'année : du 28 août 2023 au 30 septembre 2024 ;
- \* Dates d'interruption pédagogique :
  - vacances de Toussaint : du lundi 30 octobre 2023 au samedi 4 novembre 2023
  - vacances de Noël : du samedi 23 décembre 2023 au samedi 6 janvier 2024
  - vacances d'hiver : du lundi 4 mars 2024 au samedi 9 mars 2024
  - vacances de printemps : du 22 avril 2024 au samedi 4 mai 2024

Cécile Carra indique que ces dates ont fait l'objet d'une harmonisation entre les trois universités de l'A2U. Les semaines d'interruption pédagogique choisies correspondent par ailleurs à la deuxième semaine des vacances scolaires, comme c'est l'usage à l'Université d'Artois.

Une fois ces périodes arrêtées, les composantes vont pouvoir établir leurs calendriers pédagogiques.

Laurent Zalewski fait cependant remarquer que les calendriers des formations en alternance sont déjà réalisés pour l'année prochaine. Cela se fait traditionnellement pour les JPO.

**Soumises au vote, les bornes de l'année universitaire au vote de la CFVU, sont approuvées à l'unanimité.**

**4) Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) :  
Point d'information et démarche qualité**

Cécile Carra informe les membres de la CFVU que l'évaluation du HCERES est désormais en lien avec la démarche qualité. Elle rappelle que le processus d'évaluation par le HCERES est un préalable à l'accréditation des formations par le ministère.

Cécile Carra présente un calendrier prévisionnel de la vague E, établi par transposition du calendrier de la vague D. L'évaluation externe aura lieu en 2024-2025 et s'appuiera sur l'autoévaluation réalisée par l'établissement et par chacune des formations sur la base du référentiel d'évaluation du HCERES. En conséquence, le processus d'autoévaluation va démarrer dès la rentrée de 2023-2024.

- Courant octobre 2023 : il y aura une rencontre de l'équipe de direction de l'établissement avec le HCERES suivie d'ateliers thématiques organisés dans le cadre de la recherche et de la formation.
- 15 juin 2024 : dépôt des dossiers d'évaluation des formations et de l'établissement
- 09 mars 2025 : dépôt du projet d'offre de formation.

Éric Monflier précise que si le calendrier est confirmé, il faudra pour le volet recherche remonter la liste des Unités de Recherche à évaluer dès cette année, probablement en septembre ou octobre 2023.

Cécile Carra indique que l'évaluation de la formation se déroulera en deux phases. La première phase consiste à déposer le bilan et le dossier d'autoévaluation par formation ainsi que les données de caractérisation au plus tard le 15 juin 2024. Le dépôt sera suivi d'entretiens et d'observations. La seconde phase repose sur le dépôt d'un projet et d'un dossier d'accréditation avec des fiches projet par formation en mars 2025. Le dépôt sera à nouveau suivi d'entretiens et d'observations.

En ce qui concerne les données de caractérisation demandées, chaque service concerné fournira les données, leur analyse relevant de la formation. Il faudra joindre un document de présentation de la formation avec la prise en compte des recommandations HCERES lors de la dernière accréditation. A cet effet, Cécile Carra rappelle que le dossier a été déposé sur le cloud dans le cadre des conseils de perfectionnement, les taux d'insertion professionnelle ainsi que la composition et les comptes-rendus des conseils de perfectionnement seront également déposés. Elle rappelle aussi que les maquettes de formation devront être présentées en cohérence avec la fiche RNCP.

Cécile précise ensuite que le référentiel des formations est décliné en 4 grands domaines :

- Domaine 1 : la politique et la caractérisation de la formation ;
- Domaine 2 : l'organisation pédagogique de la formation ;
- Domaine 3 : l'attractivité, la performance et la pertinence de la formation ;
- Domaine 4 : le pilotage et l'amélioration continue de la formation, avec deux références « qui ont pour objet d'apprécier le pilotage et le dispositif d'amélioration continue de la formation ». La référence 13 en particulier précise que « la formation définit un processus d'évaluation interne permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue » et fixe deux critères ; Le premier étant « la formation organise l'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants et prend en compte les résultats de cette évaluation dans son évolution » et le second « la formation dispose d'un conseil de perfectionnement ou d'une instance en tenant lieu, comprenant notamment des étudiants et des personnalités extérieures à la formation et qui se réunit périodiquement pour analyser les résultats de la formation et contribuer à son évaluation interne ».

Les établissements évalués par le HCERES doivent donc satisfaire aux exigences d'une démarche qualité dont il va falloir s'emparer. Pour ce faire, Cécile Carra rappelle que nous disposons de trois outils qui sont le conseil de perfectionnement, l'évaluation de la formation et des enseignements, un tableau de bord lié à la réussite étudiante. Cécile Carra précise enfin que pour répondre à cet objectif, une commission d'évaluation a été créée et sera élargie aux composantes et aux étudiants élus. De plus, nouveau logiciel est à l'étude pour systématiser l'évaluation. Un questionnaire va aussi être envoyé aux directeurs d'études pour les aider à réaliser un bilan. Enfin, un meilleur suivi du processus de réorientation sera possible grâce à une nouvelle plateforme qui va pouvoir être mobilisée dès la rentrée prochaine.

Le président insiste sur la nécessité d'articuler les masters avec la stratégie de recherche de l'établissement. On constate en effet que si cette question n'est pas nouvelle, elle est de plus en plus prégnante.

Cécile Carra suggère d'introduire les directeurs de laboratoire en tant que membre des conseils de perfectionnement relevant du niveau master.

Enfin, Cécile Carra précise que l'établissement a recruté une qualicienne.

#### **5) Point d'information sur la réorientation de fin de semestre**

En introduction, Marc Dutoit rappelle que la procédure actuelle est toujours réalisée avec des dossiers papier, ce qui ne favorise pas la fiabilité des chiffres. Tout comme Cécile Carra, il se réjouit de l'arrivée prochaine d'un nouvel outil de gestion de la réorientation. Il indique que 32 étudiants ont suivi l'atelier de réorientation organisé par Cap avenir. Tous les autres étudiants, parce qu'ils sont sur le campus, prennent directement rendez-vous auprès d'une conseillère pour un entretien. Marc Dutoit précise également que la réorientation n'est pas ouverte dans toutes les filières. En effet, si les capacités d'accueil sont atteintes, il n'y a pas de places ouvertes à la réorientation. C'est le cas cette année des licences STAPS, Lettre-Histoire-Droit et Arts du Spectacle.

Cette année, la réorientation de fin de premier semestre a concerné au total 45 étudiants : 13 étudiants provenant d'autres établissements et 32 en mobilité interne. Il y a eu 40 avis favorables émis et 5 avis défavorables. Les demandes de réorientation sont réparties comme suit : 13 en sciences, 11 en langues, 10 en EGASS, 8 en histoire, géographie, patrimoine et 3 en droit.

En ce qui concerne le futur outil de gestion de la réorientation, Marc Dutoit précise qu'une convention a été établie et qu'il souhaiterait, si possible, qu'il soit opérationnel dès le mois de juin.

La réorientation précoce, qui a eu lieu en septembre, a, quant à elle, concerné 144 étudiants, ce qui représente 3,5 % de nos effectifs de L1.

Enfin, Marc Dutoit indique que les réorientations de L2 et de L3 sont très minoritaires sans comparaison possible avec les chiffres nationaux.

Pour répondre à la question de Cécile Carra, Marc Dutoit précise que les IUT ne sont pas concernés par les processus de réorientation évoqués. Marie-Pierre Parenton souligne qu'il existe la plateforme Réosup, ou encore un très beau dispositif interne qu'est le DU Tremplin.

## **6) Point d'information sur le projet OSeR**

Marc Dutoit rappelle que le projet OSeR, porté par l'A2U, a été déposé en décembre 2019. Soutenu auprès de la caisse des dépôts et consignations en février 2020, le projet a été accepté sur l'un de ses volets en mai 2020 et la convention a été signée en novembre 2020.

L'appel d'offres pour les bus de l'orientation a été porté par l'université d'Artois au printemps 2021, et les bus ont pu être commandés à l'automne 2021. Les délais annoncés pour leur livraison, entre 14 et 18 mois, sont tenus puisque le premier bus (celui de l'Artois) sera livré en février et ceux de l'ULCO et de l'UPJV en mars prochain.

Marc Dutoit explique que le projet OSeR est piloté par un comité opérationnel composé des Vice-présidents, de personnels d'orientation des 3 universités, d'élèves et d'étudiants, des DGS, d'un membre du service de communication de l'UPJV. Il insiste sur le fait que les étudiants, les collégiens et les lycéens ont été impliqués dans le comité opérationnel de manière à cibler leurs besoins et leurs attentes pour pouvoir penser et concevoir des activités qui leurs correspondent.

Les bus de l'orientation sont un outil original au service de l'orientation scolaire. L'objectif est de présenter l'enseignement supérieur différemment de ce qui est fait dans les salons ; Il s'agit d'amener les jeunes à mieux se connaître et à développer des ambitions. Le but aussi est qu'ils se trouvent des modèles, au travers de témoignages. Le travail va se faire en partenariat avec l'association Moteur qui est bien implantée dans l'académie et qui organise un concours dont le but est de filmer une personne modélisante en format vidéo court. Ainsi, les jeunes se mettent en processus actif de créer leur avenir et de réfléchir à leur formation. Les parents d'élève(s) devront aussi être ciblés par le projet, ainsi que tout public en recherche de formation en associant des partenaires économiques pour promouvoir des métiers, renseigner sur les métiers en recherche de personnels.

Marc Dutoit précise que la Communauté Urbaine d'Arras a cofinancé le bus de l'orientation de l'université d'Artois.

Le bus sera présent dans les établissements scolaires, dans des lieux publics, dans les salons. Il proposera des activités ludo-pédagogiques. A cette fin, un ingénieur d'études est recruté pour chaque université. En outre, un personnel spécialisé en innovation pédagogique viendra en renfort, recruté dans le cadre d'un AMI régional. Le programme de l'année 2023-2024 est en cours de construction.

Pour conclure, Marc Dutoit présente aux membres de la CFVU une photo du bus, qui comportera le logo de l'université ainsi que ceux des partenaires.

## **7) Demande modificative de fonds social européen programme Régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL) Tremplin et Réussite : 2022-2024**

Françoise Heulot-Petit explique que le présent projet relatif au PRREL a été présenté et voté en CFVU le 24 juin 2022 et déposé début juillet.

Mais la région a fait part à la rentrée de septembre de la nécessité d'attendre un nouveau cadrage stratégique qui est arrivé, un peu tard, le 28 décembre et qui nécessitait de redéposer le dossier.

Ce cadrage ne modifiait pas sur le fond les éléments déjà évoqués. Toutefois, la refonte du PRREL avait initialement été pensée selon deux axes :

- Le PRREL Tremplin, qui finance les DU Tremplin de l'IUT de Béthune et celui de l'IUT de Lens.

Procès-verbal de la CFVU du 03 février 2023  
Adopté à la CFVU du 31 mars 2023

- Le PRREL Réussite qui se déclinait en deux objectifs : d'une part le financement des tuteurs sur l'ensemble de composantes et, d'autre part, le financement du suivi du projet professionnel via le recrutement d'un personnel à Cap Avenir et l'achat d'une Licence Visio-talent notamment.

Dans la mesure où le financement de ce dossier a pris du retard depuis la rentrée, nous avons lancé le recrutement des tuteurs et confirmé la mise en place des DU mais nous avons en revanche mis de côté le travail avec Cap Avenir et le recrutement.

Le présent projet soumis au vote propose donc :

- ▣ le financement du tutorat
- ▣ le financement des deux DU.

De plus, Françoise Heulot-Petit précise que le tutorat fonctionne : les Directeurs d'études ont assuré un véritable relai vers les tuteurs et on compte aujourd'hui plus de 100 étudiants tutorés. La mise en place centralisée de ce tutorat par la Direction des Etudes est effective et le suivi pédagogique est géré par un personnel du CETIP. Deux étudiants ont demandé un bonus tutorat pédagogique pour le premier semestre et une certification va être mise en place au deuxième semestre grâce à la valorisation du dispositif de Reconnaissance de l'Engagement Etudiant.

Françoise Heulot-Petit rappelle que le présent projet couvre la période du 1er septembre 2022 au 31 août 24 et que le budget comprend :

- La valorisation du personnel, à hauteur de 129 633 euros ;
- Les dépenses, pour un total de 192 583 euros, qui couvrent :
  - o les tutorés bénéficiaires à hauteur de 114 240 euros ;
  - o les cours du DU tremplin : 50 880 euros ;
  - o le secrétariat à mi-temps : 27 463 euros.

Françoise Heulot-Petit explique qu'en appliquant la méthode des coûts simplifiés, on obtient un coût total du projet de 370 549 euros, avec une valorisation effective de 149 078 euros et une subvention FSE de 221 471 euros.

**Le président soumet la demande modificative de fonds social européen Programme Régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL) Tremplin et Réussite - 2022-2024 au vote de la CFVU, qui l'approuve à l'unanimité.**

#### **IV / CONVENTIONS**

##### **1) Convention de double diplôme avec l'université de Cadi-Ayyad (Maroc)**

Ahmed El Khaladi explique que cette convention, d'une durée de quatre ans, répond à un appel à projets lancé par l'ambassade de France à Rabat pour des doubles diplomations entre les universités des 2 pays France et Maroc.

33 projets ont été déposés et une dizaine ont été retenus. Deux conventions ont été signées pour l'université d'Artois, l'une pour la filière génie électrique de la FSA et la seconde pour le master LMI de l'UFR de langues. La convention soumise au vote concerne les parcours Ingénierie des systèmes

électriques et Métrologie des machines et phénomènes du master Electronique, Energie Electrique Automatique.

**Soumise au vote, la convention de double diplôme avec l'université Cadi-Ayyad est adoptée à l'unanimité.**

**2) Avenant n°1 à la convention de coopération pédagogique entre l'université d'Artois et le Centre TRAINMAR de Dakar (Sénégal)**

Il s'agit d'un avenant à une convention existante entre la FSA et le centre Trainmar de Dakar. L'avenant concerne l'ouverture d'une nouvelle option logistique hospitalière dans le master Gestion de production, logistique, achat délocalisé à Dakar.

**Le président soumet l'avenant à la convention entre l'université d'Artois et le centre TRAINMAR de Dakar au vote de la CFVU, qui l'approuve à l'unanimité.**

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 11H10.

Le président,

Pasquale Mammoné

